

## C. PCT 1598

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur de faire référence à la circulaire C. N 3983 datée du 2 avril 2020, concernant le report des réunions des principaux comités et organes de l'OMPI et de l'Union Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) prévues jusqu'à la fin du mois de mai 2020.

La circulaire C. N 3983 visait à notifier le report des réunions prévues en mai, y compris la treizième session du Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) qui devait se tenir du 26 au 29 mai 2020. Au cours de la même semaine, le Comité de coopération technique du PCT (ci-après dénommé "comité") devait tenir sa trente et unième session afin d'élaborer un avis à l'intention de l'Assemblée de l'Union du PCT quant à la nomination de l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB) en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international selon le PCT, conformément aux articles 16.3)e) et 32.3) du PCT et à l'accord de principe adopté par l'Assemblée de l'Union du PCT, tel qu'il l'a modifié à sa cinquantième session (29<sup>e</sup> session extraordinaire) tenue à Genève du 24 septembre au 2 octobre 2018.

Dans le droit-fil de la circulaire C. N 3983, le comité ne se réunira donc pas physiquement et les dispositions ci-après sont proposées pour la conduite de ses travaux :

- les membres du comité (les offices nommés en qualité d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, ainsi que les États contractants du PCT dont l'office national n'a pas fait l'objet d'une telle nomination) sont invités à examiner le document PCT/CTC/31/2 publié le 20 mars 2020.
- les questions relatives à la candidature soulevées dans ce document devront être abordées avec le représentant de l'OEAB, indiqué ci-après, avant le 26 mai 2020.
- les déclarations concernant la candidature pourront être envoyées au Bureau international de l'OMPI, avec copie au représentant de l'OEAB, avant la fermeture des bureaux le 29 mai 2020. Le Bureau international de l'OMPI mettra à disposition les déclarations reçues et établira un résumé.

*/...*

- si toutes les déclarations reçues concernant la candidature sont positives, il sera considéré que le comité donne un avis positif à l'Assemblée de l'Union du PCT. Si des questions subsistent, le Bureau international de l'OMPI proposera d'autres dispositions pour permettre l'examen des questions en suspens et mettra à jour son résumé, le cas échéant.
- un résumé final sera diffusé pour approbation par correspondance et sera considéré comme l'avis donné par le comité à l'assemblée.

Le Bureau international de l'OMPI invite à formuler des observations sur la procédure proposée d'ici au 8 mai 2020.

Les observations sur la procédure, ainsi que les déclarations concernant la candidature peuvent être envoyées au Bureau international de l'OMPI à l'adresse suivante : [pct.wg@wipo.int](mailto:pct.wg@wipo.int).

Le représentant de l'OEAB pour les questions et les déclarations concernant la candidature est M. Andrey Sekretov, directeur du Département des relations internationales (courriel. : [ASekretov@eapo.org](mailto:ASekretov@eapo.org); tél. : +7 (495) 606 6237).



Le 29 avril 2020